

Devant la grande variété de questions que nous étions chargés d'étudier et le peu de temps dont nous disposions, nous avons décidé de nous attacher surtout à formuler les principes et les objectifs de la politique étrangère du Canada. Nous nous sommes efforcés de donner notre avis sur la plupart des grandes questions soulevées par les témoins, et nous avons fait des propositions précises lorsque cela nous semblait à propos ou lorsqu'on nous soumettait une idée particulièrement intéressante. Faute de temps et d'espace, il nous a été matériellement impossible de prendre position sur tous les points soulevés par les témoins. Notre étude a porté sur les grands thèmes plutôt que sur des questions d'ordre régional. Comme, de par sa nature même, la politique étrangère doit constamment s'adapter aux situations, une étude de ce genre ne peut tout simplement pas établir d'orientation précise dans tous les domaines.

Nous avons rédigé ce rapport en tenant compte des ressources disponibles et en essayant d'en tirer le maximum. Nous aurions pu recommander de dépenser davantage de fonds publics, mais il nous a paru irresponsable d'aller à l'encontre des obligations financières contractées par le gouvernement. La parcimonie n'a toutefois pas été un prétexte à ne rien faire. Au contraire, nous avons cherché des moyens d'améliorer l'efficacité du gouvernement. C'est précisément dans cet esprit que nous recommandons de créer à l'étranger des centres régionaux de ressources et de soutien au service des missions d'une région donnée (au chapitre III), de resserrer la coopération fédérale-provinciale en vue d'accroître les exportations (au chapitre VI), et d'entreprendre une étude des besoins à longue échéance en matière de défense afin de combler l'écart entre les engagements du Canada et ses possibilités (au chapitre V). C'est le même souci d'efficacité qui nous a poussés à suggérer, sur le plan multilatéral, que l'on rationalise les institutions internationales (chapitre IV) et que l'on encourage la coopération entre les pays qui fournissent une aide aux pays en développement (chapitre VII).

Le plan adopté pour le rapport est le suivant : nous rendons compte tout d'abord des sondages effectués auprès des Canadiens (Chapitre I, Les Canadiens et la politique étrangère). Puis nous analysons les moyens et les ressources dont disposent les Canadiens pour atteindre leurs objectifs internationaux (Chapitre II, Les moyens du Canada). Viennent ensuite huit chapitres contenant des recommandations, chacun portant sur un domaine important. Dans le dernier chapitre (Pour un internationalisme constructif), nous définissons la dynamique positive que nous voudrions voir dans la politique étrangère du Canada.

Les comités permanents du Parlement, qui peuvent désormais choisir le sujet de leurs études, devront continuer à analyser régulièrement les différents aspects des relations extérieures du Canada. Nous avons d'ailleurs fait allusion aux constatations de plusieurs enquêtes effectuées par des comités du Sénat et de la Chambre des communes. Nous les avons trouvés fort utiles et nos audiences nous ont convaincus qu'il était important que le Parlement joue un rôle plus actif. Le dialogue entre les gouvernements, le Parlement et les citoyens doit être permanent et non épisodique. Des études sporadiques sur la politique étrangère en général ou sur des aspects particuliers de celle-ci ne sauraient remplacer un véritable dialogue. Les réformes auxquelles on a procédé récemment devraient permettre au Parlement, et surtout à ses comités, de favoriser davantage ce dialogue. Il appartient dorénavant aux comités du Parlement de prouver qu'ils peuvent jouer un rôle de premier plan dans le débat sur la politique et être une bonne source de conseils pour le gouvernement.